

Rennes, le 26/11/2012

Prise de position de la CCI Bretagne sur la hausse immodérée de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

La hausse excessive de la nouvelle cotisation foncière des entreprises impacte fortement les entreprises, notamment les plus petites et les commerçants. Elle aggrave leur situation financière qui souffre déjà des effets d'un contexte économique très défavorable.

Les CCI de Bretagne se sont saisies de ce problème et accompagnent les entreprises dans leurs premières démarches.

Face à cette situation, la CCI Bretagne, porte-parole des 100 000 entreprises en région, s'engage pour trouver une solution rapide notamment en demandant au gouvernement de :

- Modifier la législation dans le cadre du collectif budgétaire voté en décembre afin de permettre aux collectivités de surseoir à la mise en application de la loi de finances actuelle ;
- Mettre en place systématiquement des simulations avant toute augmentation des bases d'imposition sur les entreprises.

En outre, la CCI Bretagne apporte son plein soutien aux collectivités locales pour la négociation d'un éventuel moratoire ou du moins un écrêtement des bases de la CFE et la mise en œuvre de mesures immédiates pour aider les petites entreprises et notamment les commerçants dans l'incapacité de s'acquitter des sommes dues dès lors qu'elles sont d'un montant important par rapport à l'année précédente.

La taxe professionnelle a été remplacée en 2010 par deux impôts : la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) dont le niveau d'imposition est fixé par un barème national et la cotisation foncière des entreprises (CFE). La CFE est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière et son taux est voté par les collectivités locales.